



**MODIFICATION DE L'EXPLOITATION D'UN
TAXI SUR L'EMPLACEMENT N°3**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEOLS,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2213-33 ;

VU le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1 et R.3121-5 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2010-05-0261 du 31 mai 2010 portant réglementation générale de l'exploitation des taxis dans le département de l'Indre ;

VU la demande de la SARL Saint Julien informant du changement de son véhicule en date du 22 novembre 2024

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté 2018-307 du 12 décembre 2018 portant modification de l'exploitation d'un taxi sur l'emplacement n°3 est modifié dans ses articles 2 et 3 qui sont annulés et remplacés par les présents articles 2 et 3.

ARTICLE 2 : La SARL Saint Julien dont le siège est à CHÂTEAUROUX (Indre), 167 avenue de Verdun, titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule immatriculé GZ-679-YC, marque PEUGEOT, modèle 5008, est autorisée à exploiter ce véhicule comme taxi sur la commune de Déols, sur l'emplacement n°3 situé au lieu-dit La Martinerie.

ARTICLE 3 : Les noms des chauffeurs et numéro de la carte professionnelle des conducteurs de taxi sont :

1. Élodie MARCHAIS - Carte professionnelle N° 36-490
2. Christian BENTOUNSI - Carte professionnelle N° 36-255
3. Sophie PAILLIER - Carte professionnelle N° 36-232
4. Manuel PAILLIER - Carte professionnelle N° 36-233

ARTICLE 4 : Madame le maire est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Indre.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Transmis à la Préfecture :

04/12/2024

Notifié ou affiché le :

04/12/2024

Fait à Déols, le 25 novembre 2024

Delphine GENESTE

Maire



Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20241125-2024-16-AR
Date de réception préfecture : 04/12/2024